

L'écho des crêts

// n°8 // Juin 2018



CRÈTS EN BELLEDONNE



La Pivoine

Vous souhaitez faire paraître un article dans L'écho des crêts ou le p'tit écho des crêts
une seule adresse : lechodescrets@gmail.com



Sommaire

- 3 **EDITO**
INFOS MUNICIPALES
- 4 **AGENDA**
- 5 **BUDGET 2018**
- 6/9 **INFOS MUNICIPALES**
 - Inscription sur le registre canicule
 - Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?
 - Médiathèque de Crêts en Belledonne
 - Etat de catastrophe naturelle
 - L'ARCADE
 - EDF : enjeux sédimentaires du lac du Flumet
- 10/13 **VIE LOCALE**
 - Incivilités, Vandalisme
 - Réduction des déchets
 - Le transport TouGo évolue
 - Expo peinture enfants
 - Le marché de producteurs
- 14 **CULTURE**
 - Exposition agora de St Ismier
 - Spectacle "la Taverne des Géants"
- 15 **SPORTS**
 - La course du Grand Rocher 2018
 - Le Trial Club
 - Le Ski Club
 - La fête au Grand Plan le 24 février
- 16 **ENVIRONNEMENT**
- 17 **INFOS MUNICIPALES**
- 18/19 **CONSEIL MUNICIPAL**
- 20 **RÉPERTOIRE**

Etat civil



MARIAGES

Date	
03/03/18	MONDOUT Julien et BANCEL Angélique
28/04/18	SEMENZATO Arnaud et CARNEZ Julie

NAISSANCES

Date	
23/02/18	DUBEY Aya
06/03/18	TARGUI Marwa
31/03/18	DUPORT DE PONCHARRA Gabriel

DÉCÉS

Date	
19/01/18	BONINI Sylvana épouse FERRARI
12/03/18	COINDET Madeleine épouse DETTOMA
27/03/18	MENONI Dante
25/04/18	EVEQUE Françoise épouse SEI

CRÈTS EN BELLEDONNE

N° ISSN : 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL
 Rédactrice en chef : Alix Bonetto
 Directeur de la publication : Jean-Louis Maret
 Impression et mise en page :
 Au Bristol Crêts en Belledonne
 Photos : Fotolia.com
lechodescrets@gmail.com

Edito

Avec le printemps se terminent les travaux de réparations consécutifs à la tempête du 4 janvier.

La collectivité a pu reprendre les voiries, les berges de ruisseaux endommagées, ceci avec le concours de l'état, du département et de la communauté de communes.

Que chacun soit remercié pour l'efficacité et la réactivité dans la gestion de ce douloureux épisode. J'adresse plus particulièrement ce message aux agents municipaux et aux deux entreprises locales de travaux publics qui se sont engagés sans compter dans ce chantier d'envergure.

Avec le printemps s'achève également l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune historique de Saint-Pierre-d'Allevard.

Celui-ci devrait être soumis lors d'un prochain conseil municipal au vote des élus pour approbation.

Enfin, le budget a été élaboré pour cette année, sans difficultés ; pas de progression des taux d'imposition

à Crêts en Belledonne en 2018.

Par ailleurs, pour une majorité de contribuables, dès cet automne, le bénéfice annoncé de la suppression progressive de la taxe d'habitation sera mis en œuvre par le gouvernement. Une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat. Les associations vous proposent de multiples

rendez-vous pour animer vos week-end ; pensez à répondre à toutes ces invitations qui créent du lien dans notre commune rurale.

L'équipe municipale vous souhaite un bel été, ensoleillé et riche des projets que vous construirez.



*Votre maire
Jean-Louis Maret ■*

Infos municipales

Commémoration du 8 mai



Pour la première fois, les JPS (Jeunes Sapeurs Pompiers) d'Allevard, Crêts en Belledonne et la Rochette, ont défilé lors de cette commémoration ■



Commémoration du 19 mars (FNACA)



Inauguration du préau de l'aire du lac de Morétel de MAILLES



Elle aura lieu **le 16 juin à 11h**, jour de la fête du lac ■

L'agenda

Juin

Fête du lac

• **Samedi 16 juin** Organisée par l'association Morêtél Loisirs sur l'aire du lac de Morêtél.

A 11h inauguration du Préau ■

Gala de Danse

• **Samedi 16 juin à 20h**, à la Pléiade Organisée par l'association Hop & Dance sur le thème de La Nuit : 120 danseurs, élèves de l'association (Jazz, classique et hip hop) danseront différentes chorégraphies représentants des soirées pyjama, des insomnies, des berceuses, des rêves et cauchemars ou encore des sorties en boîte de nuit. Plus d'infos : hopdance38@gmail.com ■



Théâtre

« Sur un air de tango »

• **Samedi 16 juin à 20h30**, à la Salle des Fêtes de St Pierre d'Allevard.

Compagnie « Les Esperlués » ■

Fête de la musique

• **Jeu 21 juin**, Place de la Mairie Enchaînement de 3 groupes :

- 1 - Fan Di Stelle, groupe local (Allevard...), 5 musiciens : reprises chansons françaises, chansons des pays de l'est...
- 2 - Mecano Ola, (Savoie, La Rochette), 5 musiciens : compositions festives latino
- 3 - KTR6 (Savoie, Bourg St Maurice), 3 musiciens (batterie/basse/guitare-chant) : reprises rock et pop, années 80-2000 ■

Kermesse des écoles

• **Samedi 23 juin**, École élémentaire. Barbecue champêtre à midi sous chapiteau et jeux l'après-midi. Cette année, de nombreuses nouveautés attendent enfants et parents. Venez nombreux ! ■

Rotary Club

• **Dimanche 24 juin**, à la salle des fêtes Remise des Blazers du programme d'échange du Rotary ■

Tournoi de Hand Ball sur herbe

• **Samedi 30 juin**, au stade de foot Infos : <http://hbcpa-clubeo.com> ■

Juillet

Festival de l'Arpenteur

• **Dimanche 8 juillet**, au Crêt du Poulet - 13h30 L'Arpenteur en marche / Randonnée en Belledonne aux côtés de Seyhmus Dagtekin | Départ de la marche Col du Barioz | Accès libre inscription indispensable.

- 18h SEYHMUS DAGTEKIN [lecture poétique] au Refuge du Crêt du Poulet | Tarifs : 8€/6€.

- 20h30 ZEYLI NEYLI [musiques du monde] | Refuge du Crêt du Poulet | Tarifs : 10€/8€. Tarifs pour la soirée (poésie et concert) : 12€/10€/8€ ■

Randonnée des Tavernes

• **Dimanche 8 juillet**, à la découverte de l'extraction du minerai de fer sur le site, circuit. Organisé par ATT ■

Fête nationale

• **Samedi 14 juillet**, au bord du lac du Flumet avec bal et feu d'artifice, animations à partir de 16h ■

Août

Messe au Crêt du Poulet

• **Dimanche 19 août**

La piste forestière sera ouverte à la circulation ■

Septembre

Forum des associations

• **Samedi 8 septembre**, au Gymnase de St Pierre d'Allevard ■

Assemblée Générale du Sou des écoles

• **Vendredi 28 septembre**, à 20h15 à Mon Exil. Vous souhaitez rejoindre l'équipe de parents bénévoles du Sou des écoles, participer à nos manifestations, contactez-nous par mail soudesecoles.spa@gmail.com ou par tél. au 06 62 82 69 42 ■

Octobre

Bourse d'Automne

• **Dimanche 14 octobre**, de 9h à 18h Vide-grenier et dépôt-vente organisé par le Sou des écoles de Crêts en Belledonne. Salle polyvalente et place du foyer. Buvette et petite restauration sur place. Les inscriptions commenceront mi-septembre. Contact : soudesecoles.spa@gmail.com ■

Exposition Agora de St Ismier

• **Du vendredi 12 au samedi 20 octobre**, 9^{ème} salon des artistes du Grésivaudan (inscription et infos en page culture) ■

Balades Au Travers du Temps

Les mardis à 14h30, le bourg et le site industriel de Champ-Sappey, Saint-Pierre-d'Allevard. Départ place de la mairie.

Infos et dates au 06 75 12 28 49 ■

GRATUIT

les VENDREDIS DE L'Été

The Great Leavening Pack

• **6 juillet**, à 21h au Lac de Morêtél (salle de repli : salle des fêtes de Morêtél). Avec Banjo, percus, contrebasse et guitare, ces 4 musiciens auront à cœur de vous faire voyager au cœur de l'Amérique profonde. Cette formule acoustique vous emmènera loin... du delta du Mississipi aux portes de la Nouvelle Orléans. ■



Rox'Men

• **20 juillet**, à 21h au Belvédère (salle de repli : boulodrome). Fans du mythique groupe britannique The Police et de son leader charismatique Sting, les Rox'Men rejouent l'ensemble du répertoire de leurs idoles avec un réalisme surprenant. ■



Cinétoiles

• **27 juillet**, à la Cour de l'école élémentaire ou la salle des fêtes de Saint-Pierre-d'Allevard en cas de pluie ; histoire de Grand Corps Malade.

Film projeté : Patients ■



And Joy

• **3 août**, à 21h à Mon Exil (salle de repli : salle des fêtes de St Pierre d'Allevard).



Reprises acoustiques : une voix, une guitare, et beaucoup de bonne humeur ■

Après vous... Chansons Contresignées

• **10 août**, à 21h sur le Parvis de l'église. Après vous... met en exergue le rapport entre les mots, le corps et le son en mêlant chanson et langue des signes. Maud est comédienne et interprète en langue des signes, Aurélien est guitariste et chanteur. ■

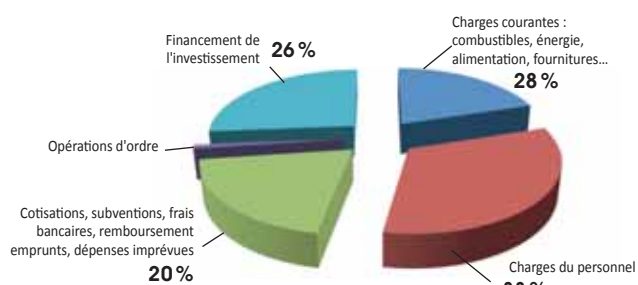


Budget 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

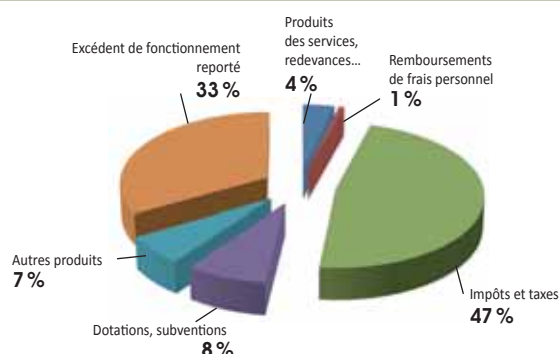
Dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement	Montant des dépenses
Charges courantes : combustibles, énergie, alimentation, fournitures...	1 134 500 €
Charges de personnel	1 840 000 €
Cotisations, subventions, frais bancaires, remboursement emprunts, dépenses imprévues	1 133 600 €
Opérations d'ordre	48 758 €
Financement de l'investissement	1 480 787 €
TOTAL DÉPENSES	5 637 645 €



Recettes de fonctionnement

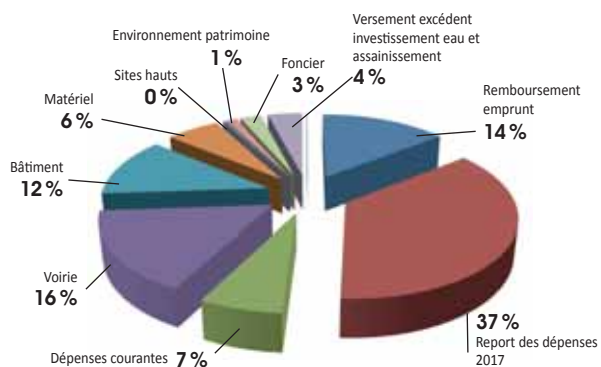
Nature des recettes de fonctionnement	Montant des dépenses
Produits des services, redevances...	209 600 €
Remboursements de frais personnel	35 000 €
Impôts, taxes	2 680 400 €
Dotations, subventions	463 000 €
Autres produits	369 030 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 880 615 €
TOTAL DÉPENSES	5 637 645 €



SECTION INVESTISSEMENT

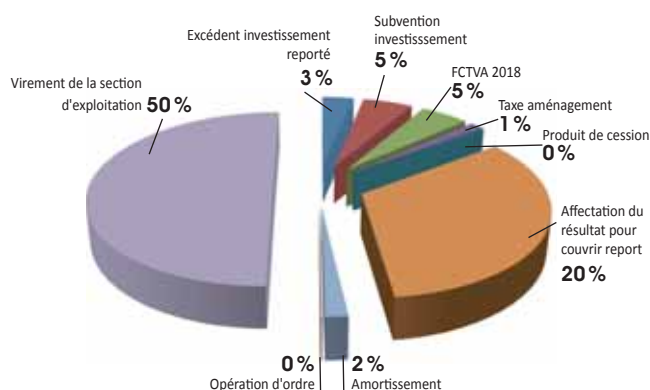
Dépenses d'investissement

Nature des dépenses d'investissement	Montant des dépenses
Remboursement emprunt	425 000 €
Report des dépenses 2017	1 080 778 €
Dépenses courantes	197 500 €
Voirie	481 050 €
Batiments	358 300 €
Matériel	180 900 €
Sites hauts	5 000 €
Environnement patrimoine	37 200 €
Foncier	70 933 €
Versement excédent investissement eau et assainissement	116 187 €
Opérations patrimoniales	3 130 €
TOTAL	2 955 978 €



Recettes d'investissement

Nature des recettes d'investissement	Montant des recettes
Excédent investissement reporté	9 542 €
Subvention investissement	152 550 €
FCTVA 2018	148 000 €
Taxe aménagement	38 475 €
Produit de cession	3 500 €
Affectation du résultat	985 349 €
Amortissement	48 758 €
Opération d'ordre	3 130 €
Emprunt	0 €
Virement de la section d'exploitation	1 480 787 €
TOTAL	2 955 978 €



Infos municipales

Inscription sur le registre canicule

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence, la loi impose aux communes de constituer le registre des personnes vulnérables afin de pouvoir informer et contacter celles-ci lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule, inondations, etc.). Il prévoit des interventions adaptées à l'urgence, pour lesquelles les maires reçoivent des instructions des préfets. Peuvent s'inscrire :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

La demande d'inscription peut être faite, soit par la personne elle-même, soit par un tiers (membre de la famille, médecin, intervenants au domicile etc...)

Si vous choisissez de vous inscrire, cela permettra d'organiser auprès de vous une intervention. Cependant, votre inscription sur ce registre est facultative.

Vous pouvez dès à présent venir retirer une fiche d'inscription à la mairie ou l'imprimer sur le site internet de la commune.

www.cretsenbelledonne.fr

Pour plus de renseignements contacter l'accueil de la Mairie : Tél. 04 76 45 11 10

Pour vous tenir informé des événements climatiques, n'oubliez pas de vous inscrire sur l'application « alerte citoyen » <https://cretsenbelledonne.alertecitoyens.com>

FEU DE SILO À MERISTEME

Le bon réflexe des agents communaux qui ont éteint le feu avant l'arrivée des pompiers du Touvet, a permis d'éviter un embrasement généralisé du bâtiment, ce qui aurait conduit au chômage technique.

Grand merci à eux pour leur initiative et leur réactivité !

2 nouveaux panneaux lumineux pour vous informer au quotidien !

Depuis le mois de mars 2018, la commune s'est dotée de 2 panneaux lumineux : le premier remplace l'ancien devenu obsolète sur la place de la Mairie et le deuxième est situé près de Colruyt (positionnement à l'essai).

Les associations qui prévoient des animations sur la commune peuvent s'adresser à la Mairie pour faire passer leur message.



Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?

La maison du département propose des permanences avec ou sans rendez-vous pour vos démarches administratives :

- Le lundi au centre médico-social de Bernin (71 chemin des sources - Tél. 04 56 58 16 91).
- Le mardi au centre médico-social de Pontcharra (21 rue Laurent Gayet - Tél. 04 76 97 32 52)

Grâce aux permanences, vous pourrez être aidés pour vos :

- Actes numériques au quotidien (mail...)
- Démarches administratives en ligne (pôle emploi, simulation...)

Et plus encore, alors n'hésitez plus !

Médiathèque de Crêts en Belledonne

Réseau intercommunal
des bibliothèques du Grésivaudan

Dans le cadre du réseau des bibliothèques du Grésivaudan, un service de navettes sera mis en place dès l'automne.

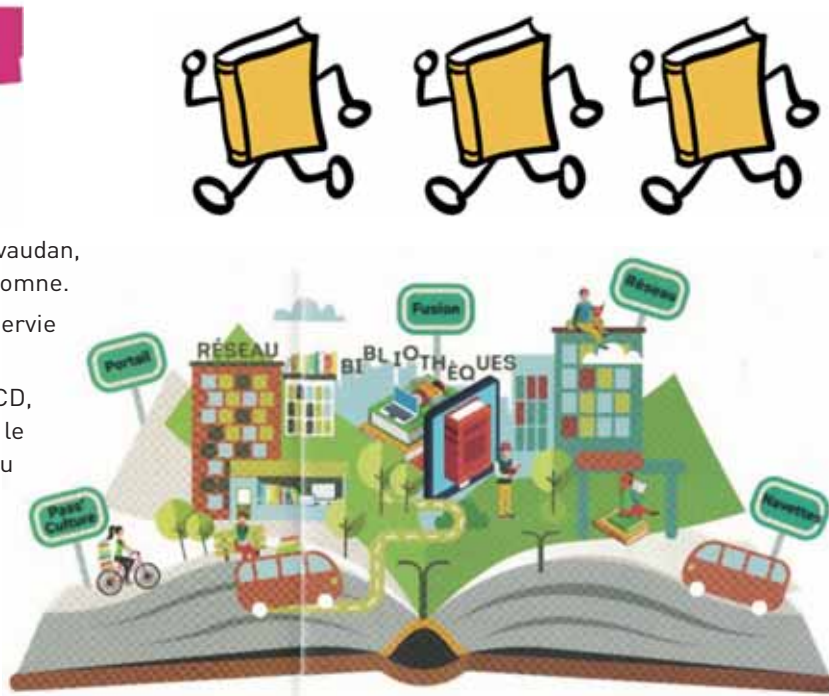
La médiathèque de Crêts en Belledonne sera desservie une fois par semaine.

Vous pourrez ainsi réserver des ouvrages (livres, CD, DVD, revues) directement depuis votre compte sur le catalogue général des 36 bibliothèques du réseau accessible sur le site internet :

bibliotheques.le-gresivaudan.fr

les récupérer et les rendre à la médiathèque de Crêts en Belledonne sans vous déplacer dans une autre bibliothèque.

Les bibliothécaires pourront également se charger de vos réservations si vous le souhaitez



Entraide et solidarité

La commune de Crêts en Belledonne a mis en place l'application « alerte citoyens » afin de permettre à chaque habitant d'être tenu informé des différents événements qui se passent sur la commune. Ce dispositif de communication est essentiel notamment en cas de gestion de crise.

Pour compléter ce dispositif, la commune souhaiterait pouvoir mettre en place un réseau de référents qui seraient nommés dans chaque quartier ou hameau. Ces personnes pourraient être contactées par la commune pour aider à mettre en place des actions d'entraide ou simplement diffuser une information aux personnes plus isolées de leur quartier ou hameau.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter l'accueil de la mairie pour vous inscrire. Tél. : 04 76 45 11 10 ■

Etat de catastrophe naturelle

Notre commune a sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, suite à la tempête Eléonor pour des inondations par ruissellements et coulée de boue associée, survenues les 3 et 4 janvier 2018.

Elle a obtenu cette reconnaissance ■

Recensement militaire

Tout jeune français doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent le jour de son 16^{ème} anniversaire. Il faut se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité du jeune (carte d'identité ou passeport) et du livret de famille ■

L'Arcade

Une Terre pour vivre met en œuvre le projet de coopération décentralisée de la commune depuis de nombreuses années. C'est dans ce cadre qu'une délégation malienne accueillie par l'ARCADE du 23 mars au 1^{er} avril a fait halte à Crêts en Belledonne à deux reprises.

Elle a d'abord été accueillie en mairie le mardi 27 mars par un groupe d'élus et le RST. De nombreux sujets ont été abordés. Il a été question de fusion de communes, de gestion de la forêt, du rôle des services communaux (administratifs et techniques),

du passage de compétences à la communauté de communes. La visite des services a permis notamment d'aborder le cadastre.

Puis le samedi 31 mars, où ils ont pu profiter d'un moment de détente après une dizaine de jours très intense en visitant la foire "La Pivoine" en compagnie des élus de la commune, du Grésivaudan et du département. Ils ont particulièrement apprécié l'ambiance festive et la convivialité de la manifestation. Des échanges très intéressants et enrichissants pour tous ! ■



Radars pédagogiques

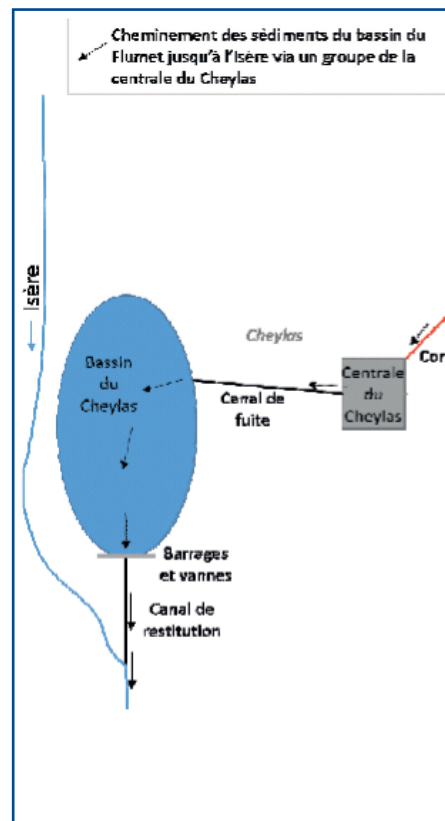
A ROSSAND PENDANT QUELQUES MOIS :

- On constate qu'une majorité d'automobiliste roule à une vitesse raisonnable; qu'elle soit sincèrement remerciée.
- Une poignée d'inconscients et irresponsables passe à une vitesse non seulement répréhensible mais met en danger les riverains de la route.
- Il en est de même pour toutes les habitations à proximité des voies de circulation.

IL VIENT D'ÊTRE POSITIONNÉ ROUTE DE GRENOBLE :

- Cela permettra à tous les automobilistes d'être informés de la vitesse de passage car il n'est pas toujours facile d'avoir l'œil rivé sur le compteur.
- Merci d'avance à tous ceux qui ont déjà une vitesse conforme.
- Merci aussi à tous ceux qui en profiteront pour adopter une vitesse adaptée ■

EDF : enjeux sédimentaires du lac du Flumet



Le lac du Flumet s'inscrit dans une STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage) pour l'aménagement hydroélectrique « ARC-ISÈRE » : un fonctionnement stratégique pour le réseau électrique local (480 MW max – 600 GWh/an).

Le Flumet c'est une capacité de 4,7 Mm³, un envasement d'environ 1,6 Mm³ (~40 000 m³ de sédiments déposés par an).

Le Flumet est l'un des 3 bassins à utilisation journalière :

- Longefan : régularisation des apports des usines amont (vallée de l'Arc).
- Flumet : concentration des apports gravitaires (Arc et Glandon) + stockage par pompage.
- Le Cheylas : démodulation des débits avant la restitution à l'Isère + stockage des eaux destinées à être pompées.

L'année 2018 devrait être l'année de la validation de la faisabilité et réalisation des tests en réels du turbinage des sédiments fins (peu abrasifs) par les groupes.

Les enjeux et objectifs sont les suivants :

- Nécessité de faire transiter les sédiments vers la vallée ; parmi les solutions envisagées (camions, conduit dédié) le passage par les groupes existants est le plus facile à mettre en œuvre.

- A court terme, c'est augmenter la capacité utile du bassin.
- A plus long terme, c'est maintenir un état sédimentaire acceptable en vue d'une gestion pérenne = volume de transit annuel.

Les buts du test :

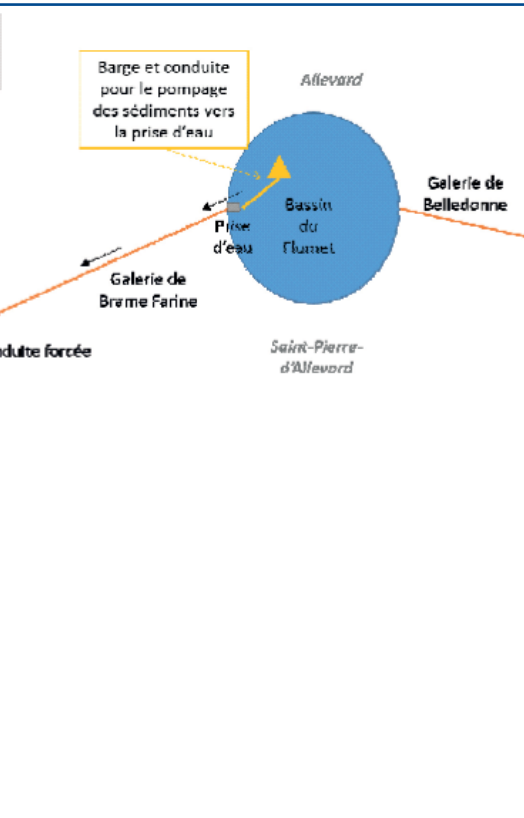
- Confirmer l'acceptabilité des turbines de la centrale du Cheylas d'une eau contenant des matières en suspension (MES), évaluer le risque d'abrasion et de colmatage.
- Valider les protocoles techniques et la surveillance / pilotage proposés.
- Maîtriser le processus d'injection des sédiments.
- Limiter les dépôts dans le bassin du Cheylas (transit).
- Maîtriser les incidences environnementales.
- Vérifier une automatisation du processus incluant les contraintes liées à l'exploitation hydro-électrique de l'aménagement.

Le test consiste à réaliser 2 phases d'injection de matières en suspension (0,2 et 0,5g/l) de 5 et 6 jours sur 8 heures en continu en passant par l'un des 2 groupes en mode turbine (95 m³/s) pour un volume d'environ 6000 m³. Il devrait être réalisé en mai/juin :

- Un criblage des sédiments est réalisé avant injection dans la galerie.
- Un turbidimètre en entrée (Flumet) et en sortie de groupe et du bassin au Cheylas permettront de maîtriser et contrôler l'injection.

Le test consiste également à vérifier qu'il n'y a pas d'incidence notable sur l'environnement :

- Mise à l'eau et accès de la barge mise en œuvre pour le test : utilisation de l'existant, aucune installation de chantier.
- Pas de travaux terrestres significatifs.
- Faune (canards, etc.) : dérangement faible du fait de la grande taille du bassin et du dispositif de curage, les oiseaux se réfugient de l'autre côté du bassin ; les travaux auront lieu hors fréquentation du bassin par les oiseaux hivernants.
- Matière en suspension : augmentation très locale et temporaire de la turbidité à proximité de la barge dans une eau déjà turbide « naturellement ».
- Voisinage (bruit, paysage, usages) : milieu périurbain déjà influencé par le RD 525 située entre les bassins et les habitations, distance de la barge, criblage insonorisé.
- Peu de restriction d'usages, peu de pêche (travaux hors période de reproduction des salmonidés),



Entre Crêts en Belledonne et le Cheylas, le courant passe !

Dans le cadre de la valorisation du potentiel énergétique des deux communes, les Conseils Municipaux se sont prononcés pour permettre à GEG ENeR en étroite collaboration avec les élus, d'étudier la possibilité d'implanter une petite centrale hydraulique sur le ruisseau du Salin.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

- 165 mètres de chute
- 2 km de conduite enterrée
- 330 tonnes de CO2 évitées par an
- 700 litres / seconde : débit maximum prélevé
- 750 foyers / an : équivalent à la consommation

LES HABITANTS CONSULTÉS

Durant la phase d'étude les avis et les interrogations des habitants et des associations seront pris en compte grâce à **des démarches de concertation et d'échanges**.

Une **réunion publique d'information** sera organisée lorsque les premiers résultats de l'étude hydrologique seront connus.

UN MILIEU NATUREL PRÉSERVÉ

Avec l'accord des Conseils Municipaux, GEG ENeR lancera **l'ensemble des études préalables** afin de déterminer les enjeux du site et de répondre aux problématiques soulevées :

- Éco-géomorphologie
- Inventaire faune/flore
- Qualité physico-chimique du torrent
- Inventaire piscicole
- Qualité hydrobiologique
- Topographie

LA PETITE HYDROÉLECTRICITÉ : UNE GRANDE IDÉE !

La petite hydroélectricité est une **source d'énergie renouvelable propre** qui ne produit pas de gaz à effet de serre. Elle est **respectueuse de la biodiversité** et des milieux naturels. La petite hydroélectricité est en parfaite synergie avec les autres usagers des rivières. Il existe environ 1800 petites centrales partout en France, dont certaines fonctionnent depuis plus d'un siècle.

PLANNING PREVISIONNEL

2018 - printemps

Études techniques et environnementales

2019 - été

Dépôt d'un dossier

2020 - été

Lancement des travaux

2021 - printemps

Mise en service de la centrale



GEG : QUI EST-CE ?

GAZ Electricité de Grenoble est une Société Anonyme d'Economie Mixte locale détenue à 50% plus 1 voix par la Ville de Grenoble.



GEG Energies Nouvelles et Renouvelables

(GEG ENeR) est une filiale de GEG et de la caisse des

Dépôts. Elle est dédiée au développement de projets d'énergies nouvelles et renouvelables avec un positionnement diversifié sur les filières de production hydroélectrique, photovoltaïque, éolien et biogaz ■

compatibilité avec l'activité loisirs autour du lac (promenade, parapente,...).

- Concentration de matières en suspension dans l'Isère : le test a lieu à une période de forte dilution par l'Isère (débit moyen sur la période 200 M³/s) et sur un volume faible (6000 m³) ; les concentrations « naturelles » sont couramment de 1g/l durant la fonte des neiges et atteignent lors de pics 4g/l voire 20g/l durant quelques heures (constatées sur la période 2010-2017) alors que le surplus durant le test devrait être de 0,2l/s ■

La fibre optique

La pose du réseau primaire de fibre optique se poursuit.

Ci après, travaux de câblage maître d'ouvrage : CD38 ■



Jardin du souvenir



Le jardin du souvenir, qui existait déjà au cimetière de Saint-Pierre-d'Allevard a été réhabilité pour un meilleur respect de nos défunts.

Pour rappel, il faut faire une déclaration en mairie pour pouvoir disperser les cendres d'un défunt ; le nom de la personne sera obligatoirement mentionné sur la stèle ■

Vie locale **comportement du citoyen à supprimer**

Comportements inciviques, déchets et déjections canines

La Mairie a constaté des comportements peu civiques qui nuisent à l'image de notre commune et au bien-être des habitants. De plus, ils engendrent du travail supplémentaire et coûteux pour nos agents.

Depuis peu, SIBRECSA, notre gestionnaire des déchets ménagers, a refusé d'accepter les poubelles contenant des matières recyclables telles que le carton ou le verre. La Mairie soutient cette démarche pour notre planète.

La politique du SIBRECSA d'apporter ses déchets à recycler à l'un des points de recyclage sur notre commune est mal appliquée. Cependant, ces points de recyclage ne doivent pas pour autant devenir des lieux de décharge. Les déchets autres que ceux acceptés dans les conteneurs doivent être amenés à la déchèterie. Dans le cas contraire, nos services techniques se retrouvent à nettoyer ces sites de recyclage au lieu de consacrer du temps à d'autres tâches.

Nous rappelons qu'il n'est pas autorisé de laisser des sacs poubelles en dehors des poubelles individuelles ou collectives, même le jour du ramassage.

A cette problématique de recyclage s'ajoute celle des déchets sauvages. Plusieurs points noirs ont été identifiés sur notre commune. Les déchets sauvages nuisent à l'attractivité de notre commune mais plus grave encore, peuvent engendrer des risques s'ils forment des barrages dans les cours d'eau. Les décharges sauvages sont interdites par la loi et une amende est prévue pour ce type d'infractions. La vigilance de la Gendarmerie et de notre policier municipal va être accrue.

Et enfin, les déjections canines posent un réel problème dans tout le village, surtout aux abords des écoles. Ceci est particulièrement ennuyeux car les enfants risquent de marcher,

voire tomber dans ces déjections, avec tous les risques de maladie qui vont avec. Les déjections sont aussi très désagréables pour notre service technique en charge des espaces verts. Il faut savoir que le fait de laisser son chien faire ses besoins sur un terrain public est passible d'une amende.

Nous sommes convaincus que chaque geste en matière de recyclage, la disparition des déchets sauvages et de déjections canines rendront notre commune plus plaisante ! ■



Incivilités, déjections canines

Comme vous, nous aimons les chiens ; comme vous, nous apprécions la propreté des rues, des trottoirs et des espaces de jeux pour enfants.

Vous ne feriez pas cela chez vous ?



ALORS STOP !

Propriétaires de chiens, nous vous engageons à utiliser les espaces dédiés à cet effet dans le parc « Mon Exil » et près du Pôle Enfance ou à utiliser un sac pour ramasser le petit cadeau laissé par votre chien.

Nous aimons notre village ; respectons-le ! La propreté, on a tous à y gagner ■

Vandalisme

- Parc Mon-Exil : graffitis
- Stade : destruction poubelle, lattes de l'aire de jeu
- Vol de panneaux de signalisation ■



Les élus au ramassage des déchets sauvages



Réduction des déchets

Un très bon article de G l'Info vous propose une stratégie de réduction des déchets.

- Réparer plutôt que jeter ; dans les Repair café (le plus proche est à St Vincent de Mercuze)
- Éviter le gaspillage alimentaire en cuisinant malin et en accommodant les restes
- Valoriser les déchets organiques avec le compostage et le lombricompostage
- Partager ou échanger services et matériels dans le cadre de l'Accorderie
- Recycler les textiles usés qui seront triés avant d'être revalorisés dans les friperies. Des conteneurs de Gré'sy pour le linge, les chaussures et accessoires sont installés sur le parking du cimetière de Goncelin
- Acheter d'occasion, notamment à la Recyclerie de Pontcharra, dans les vide-greniers ou les boutiques Gré'sy

Reportez-vous à G l'Info n°34 de mars 2018 ■

Petit rappel pour un été paisible

- **Brûlage** les feux sont absolument interdits (arrêté préfectoral)

L'arrêté préfectoral n° 38 2018 02 01 006 apporte une modification au précédent arrêté, permettant des demandes de dérogations, hors épisode de pollution atmosphérique, seulement pour les activités agricoles ou forestières.



La demande est à faire auprès des services de la Direction Départementale des Territoires

- **Horaires à respecter** pour l'utilisation des engins bruyants (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses...). Arrêté préfectoral 97-5126 du 31/07/1997 ;
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à midi ■

Changeons notre regard !

ZERO PESTICIDES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et de la voirie en France.

Cette démarche, dont l'objectif est la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau est mise en œuvre sur la commune.

Le désherbage manuel et thermique est pratiqué depuis 2008 par la commune de Saint-Pierre-d'Allevard et poursuivi par la commune fusionnée.

En 2008, le conseil départemental a instauré une clause d'éco-conditionnalité pour pouvoir prétendre aux subventions, ce qui a incité la commune à délibérer en ce sens.

La présence d'herbes en bord de trottoir ou sur la voirie, ce n'est pas un manque d'entretien mais seulement un signe de la gestion différente de l'espace où de nouvelles méthodes douces de désherbage sont pratiquées.

Elles n'ont pas les conséquences destructrices des pesticides.

Il nous faut changer de regard sur la présence de végétation spontanée dans notre village.

Ce ne sont plus de mauvaises herbes mais des plantes adventices qui contribuent à produire de l'oxygène, absorber de la pollution par exemple.

Les propriétaires aussi doivent désherber pour éviter que ces plantes ne deviennent gênantes.

Pour rappel, l'herbe située en pied de façade, entre l'enrobé et le mur du propriétaire relève du devoir de désherbage de chaque propriétaire.

Il est également rappelé qu'en hiver, le déneigement du trottoir est à la charge des propriétaires au droit de leur façade et sous leur responsabilité ■



Vie locale

« LE TACOT » LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) du Pays d'Allevard



Installé au Pôle Enfance de la commune de Crêts en Belledonne, Le TACOT a ouvert ses portes en avril 2014.

De nombreuses familles du canton ont pu expérimenter et apprécier cet endroit qui favorise l'autonomie de l'enfant, sa socialisation avant la rentrée en maternelle. Il permet aussi tout simplement de se poser avec son enfant, sortir du quotidien, partager et échanger avec d'autres parents. Pour plusieurs familles, la venue au TACOT est devenue un rituel incontournable.

Deux professionnels de la famille et de la Petite Enfance sont présents à chaque séance. La fréquentation est gratuite, libre et sans inscription.

Le LAEP est géré par la Communauté de Communes en partenariat avec le Département, la CAF de l'Isère, l'ADMR, le Centre Agathe et des communes de Crêts en Belledonne et d'Allevard. Le Tacot est ouvert à tous les enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents...) ou aux futurs parents.

Il est ouvert les mardis matin, en période scolaire de 8h45 à 11h45 ; pendant les vacances de février et les deux dernières semaines d'août avant la rentrée des classes.

Depuis septembre 2017, le TACOT ouvre ses portes aussi sur la commune d'Allevard, les vendredis après-midi de 14h à 16h, au sein du Pôle Enfance-Jeunesse, salle du RAM, uniquement en période scolaire ■



Le transport Tougo évolue



RENTREE 2018

Dès le 1^{er} septembre, un pass scolaire à 40 euros/an et une tarification solidaire seront mis en place.

En concertation avec les fédérations de parents d'élèves et les commissions transports, ce pass permettra aux élèves résidant dans le Grésivaudan, de la maternelle jusqu'à la terminale, d'effectuer un aller-retour/jour entre le domicile et l'établissement scolaire.

Les moins de 26 ans qui souhaitent accéder toute l'année à l'ensemble du réseau TOUGO et aux lignes Transisère peuvent prendre un abonnement de 40 euros à 130 euros/an selon leur quotient familial (tarification solidaire).

Le paiement peut se faire en 10 fois sans frais par prélèvement automatique ■

Expo peinture enfants



Expo peinture enfants

L'association "Au Jardin des Couleurs" a été chaleureusement reçue par la mairie de Crêts en Belledonne ce jeudi 5 avril lors du vernissage des œuvres créées par les enfants. De nombreux parents étaient présents, les enfants étaient heureux de montrer leur tableaux. Les adhérents des autres cours étaient là aussi pour admirer ces tableaux hauts en couleur et encourager ces jeunes artistes.

Après un petit discours, tous se sont retrouvés autour du pot de l'amitié. Une exposition des œuvres adultes va démarrer vers le 20 juin et sera présente tout l'été en mairie.

Tél. 06 82 08 08 33

La Présidente Au Jardin des Couleurs Marie Chapuis ■

Instant R

La boutique bien-être « L'INSTANT R » s'installe grand-rue (en face de la boulangerie) à Crêts en Belledonne. Ce lieu créé et imaginé par ROSE vous enchantera. A la fois friperie, café, espace relooking, vous pouvez venir fouiner, papoter autour d'un café et/ou bénéficier d'un conseil en relooking tout en passant un moment convivial.



Prestations de relooking sur rendez-vous avec un travail possible en partenariat avec coiffeuse/esthéticienne/onglerie etc... (prestations payantes).

La boutique fonctionne par dons de vêtements, chaussures, accessoires, etc... destinés à la fois aux femmes, hommes, enfants de toutes tailles. Seuls les dons en bon état et propres sont acceptés. Des ateliers, par la suite, seront également proposés pour conseiller les personnes (se mettre en valeur, savoir se maquiller...)

Pour vous tenir informés, likez la page Facebook : boutique L'Instant R Friperie-café-relooking

Renseignements au 06 79 07 60 60 / mail : esthimo@gmail.com

Ouverture le 02/06/2018 Je vous attends nombreux !

Rose ■

Le marché de producteurs, les bons produits du coin !

Le marché de producteurs de l'aire du lac de Morêtel a repris le jeudi 26 Avril 2018 pour la 3^{ème} année !

Le jour et les horaires restent les mêmes : tous les jeudis de 16h à 19h (sauf férié et effectif réduit au mois d'août).

Vous retrouverez les anciens(es) : Jean-Marc Bellin pour la viande de porc et la charcuterie, « Il Gelato di Monica », Jeltje et ses jolies petites plantations et bouquets, Mr Jourdanet et ses fruits du Cheylas, la « Tisanerie de Montgoutoux », et « Les jardins de Louise » pour les préparations au safran.

De nouveaux producteurs et commerçants nous ont rejoint pour compléter le marché : Céline Bonaldi de « Bulles et Bois », fabricante de savons artisanaux au Touvet, Jean-Michel Fontana maraîcher à Saint-Etienne de St Geoirs et producteur de noix « Atelier de la noix » chez qui vous pourrez aussi trouver des œufs frais, et « Les fromages des Cédric », fromager de Chambéry.

Dans le courant de la saison, le marché ira s'installer sous la nouvelle halle à quelques pas du parking, nous permettant ainsi d'être à l'abri tout en faisant nos emplettes !

Des idées ? Des motivé-e-s ? N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions sur le fonctionnement du marché en écrivant à flaurent@mairieceb.fr ■



Un raz de marée de joueurs au lot'Oléron du Sou des écoles !

Les meilleurs vendeurs de cartons, ce sont encore bien les enfants !

Le grand lot'Oléron organisé par le Sou des écoles de Crêts en Belledonne le samedi 24 mars dernier à la Pléiade d'Allevard a eu un succès sans précédent. La salle Joseph Cassera était pleine à craquer, il a fallu rajouter des tables et chaises au dernier moment pour accueillir les joueurs d'un jour comme les habitués.

Face à l'ampleur des participants, et pour des raisons de sécurité, le Sou des écoles a dû refuser des personnes, et clore l'entrée vers 20h30, conscient de la déception ressentie pour toutes ses personnes ayant fait le déplacement.

Ce loto, spécialement organisé pour co-financer la classe de mer des CM qui partaient à Oléron en mai dernier, offrait des quines bien garnies (1000 lots référencés !) dont de nombreuses entrées à Disneyland Paris, Puy du Fou, Marineland, Vulcania, les grottes de Choranche... mais aussi des croisières sur les lacs d'Aix les Bains, Annecy, le lac Léman, des forfaits de ski, un permis scooter, une tireuse à bière (et son fût !), des soins esthétiques... de quoi satisfaire tout le monde !

L'association a eu l'immense plaisir de reverser la somme de 9000€ à l'école élémentaire.

Le Sou des écoles remercie chaleureusement tous les donateurs, commerçants et artisans qui ont fait preuve d'une grande générosité cette année et les organisateurs de la St Joseph pour leur collaboration. Sans oublier que le lot'Oléron doit aussi son succès à l'implication et au dynamisme des bénévoles présents tôt le samedi matin jusqu'à très tard le soir (voire le dimanche matin !).

Au nom des enfants, un grand merci !

Le Sou des écoles de Crêts en Belledonne ■



Exposition Agora de St Ismier

L'association ART'SI-Grésivaudan organise son 9^{ème} Salon des artistes du Grésivaudan, du vendredi 12 au samedi 20 octobre, à l'Agora de St Ismier. Thème retenu : « végétal »

Tous les artistes de la vallée (entre Montbonnot et Chapareillan), peintres, sculpteurs, graveurs, peuvent déposer leur candidature.

Le but de l'association est toujours le même depuis 9 ans : permettre aux artistes amateurs ou professionnels de notre vallée d'exposer leurs œuvres dans de bonnes conditions, de se retrouver dans un esprit de convivialité et de partage, et bien sûr de rencontrer un public.

Plus d'informations et inscriptions sur:

<http://artsi-gresivaudan.fr/expositions-artsi/> ■



Spectacle "la Taverne des Géants"

Belle réussite et belle énergie déployée par nos deux équipes du Secours Catholique et du Secours populaire en partenariat avec la mairie de Crêts en Belledonne pour accueillir le spectacle "La Taverne des géants" de la compagnie Le Puits!

Décharge du matériel, aide à l'installation de la salle, décoration, épluchage des légumes, cuisson de la soupe, billetterie, buvette,

repas du soir, rangement et nettoyage, tout cela avec courage et bonne humeur.

Les spectateurs sont venus nombreux. La prestation des acteurs a été appréciée et l'ambiance fut chaleureuse.

Merci à tous ! ■



La Course du Grand Rocher 2018



Dans un cadre convivial le foyer de fond du Barioz organise la course du Grand Rocher. Le but de cette manifestation est de représenter l'ambiance et l'ensemble des activités pratiquées autour du Barioz.

La course consiste à effectuer un relais avec un équipier sur un itinéraire de ski de randonnée d'un dénivelé d'environ 900 m et avec un 2^e équipier sur un parcours de fond d'une distance d'environ 15 km. Le fondeur doit rejoindre le point de relais à l'aide de raquettes sur 350 mètres de dénivelé. Lorsque l'équipier randonneur arrive, il passe le relais au fondeur qui part sur sa boucle de fond. (point relais au crêt luisard).

L'arrivée se fait au refuge du Crêt du Poulet. Tout le monde se retrouve autour d'un bon repas chaud dans un cadre magnifique. Ensuite remise de lots, avec un tirage au sort ■

Récompenses au Ski Club

La remise des récompenses a eu lieu le 24 mars. Une fois encore, la salle des fêtes de St-Pierre-d'Allevard était bien trop petite pour accueillir nos futurs champions et leur famille !

Les responsables et l'encadrement du Club étaient aussi représentés en nombre. Tout était réuni pour une belle cérémonie de remise des récompenses. Après un film très sympa que Fred a fait pour retracer la saison, le moment tant attendu est arrivé : la remise des médailles !

Ensuite, ce fut la distribution des coupes aux meilleurs de chaque catégorie. Rendez-vous est déjà donné à tous pour la saison prochaine. Mais d'ici là, des travaux d'été vont avoir lieu au Grand-Plan ■



La fête au Grand Plan le 24 février

Un vrai succès ! La Bergerie en folie a conquis un large public familial, bien au delà du pays d'Allevard ! Près de 120 lucioles vendues pour une splendide descente aux flambeaux accessible à nos plus jeunes skieurs et même certains dans le sac à dos de Papa ! Entre 400 et 500 personnes dont beaucoup de membres et d'amis du Club ont profité d'une piste admirablement préparée et en musique !

Les diots / frites, crêpes et autres propositions ont fait le régal des enfants et des plus grands. Un grand merci à tous et aux partenaires qui ont contribué à la réussite de cette soirée exceptionnelle.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine ! ■



Le Trial Club



2017 aura encore une fois été une très bonne année pour le Trial Club St-Pierre-d'Allevard. En effet, le TCSP décroche par l'intermédiaire de sa jeune pilote, Hézéur Jouvel-Triollet, un nouveau titre.

Hézéur est pour la seconde année, Championne de ligues Rhône-Alpes dans la catégorie féminine S4. Une année remplie d'expérience pour Hézéur. L'objectif de participer au championnat de France dans quelques années se rapproche un peu plus !

2017, c'est également la venue sur le terrain du TCSP de Loris Gubian, pilote professionnel, multiple champion de France et Champion du monde en 2008. Loris Gubian nous a fait le plaisir de venir rouler avec les membres du TCSP. Une très bonne journée où chacun aura appris énormément.

Une journée qui aura permis de faire découvrir le vélo Trial. Un énorme remerciement au club de vélo trial de Chambéry pour leur participation. Pour cette nouvelle année, Hézéur Jouvel-Triollet reprendra le chemin des compétitions afin, nous l'espérons, de conserver son titre. Le TCSP continue son petit bonhomme de chemin.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer sur le terrain du club. TCSP Trial Club St Pierrain, Le Charvan, 38830 St Pierre d'Allevard 06 20 31 37 49/06 47 75 57 35 / tcsp.trialclub@free.fr ■



Le frelon asiatique

Il poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. ■



GDS Rhône-Alpes **FREDON Rhône-Alpes**

Le frelon asiatique

Vous suspectez sa présence. Prenez une photo de l'insecte ou du nid. Contactez nous :

GDS 38 ☎ 09 74 50 85 85 ✉ info@gds38.asso.fr
FREDON 38 ☎ 04 74 86 40 68 ✉ catherine.prave@fredon38.fr
Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

Réseau FREDON-FGDON Rhône-Alpes

Frelon Asiatique (*Vespa velutina*) comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique est très souvent confondu avec le frelon européen. Voici comment les différencier :

FRELON EUROPEEN <i>VESPA CRABRO</i>	FRELON ASIATIQUE <i>VESPA VELUTINA</i>
 <p>Tête rousse et visage jaune</p> <p>Thorax noir et roux</p> <p>Pattes rousses</p> <p>Extrémités des pattes jaunes</p> <p>Taille: ouvrière: 25 à 35 mm reine: 40 mm environ</p>	 <p>Tête noire et visage orange</p> <p>Thorax noir</p> <p>Abdomen noir avec une large bande orange</p> <p>Taille: ouvrière: 25 à 35 mm</p>

Asiatique (*Vespa velutina*) comment le reconnaître ?

Les confusions courantes

-  *Scolia Colpa asmaculata* (Pierre Falatic, 2003)
-  Abeille charpentière *Xylocopa violacea* (Pierre Falatic, 2003)
-  *Volucella zonaria* (Pierre Falatic, 2003)
-  *Milesia faux-frelon Milesia crabroniformis* (Pierre Falatic, 2009)

Au printemps, la femelle fondatrice construit seule un nid primaire dans lequel elle élève la première génération d'ouvrières. Ce nid de petite taille est souvent construit à faible hauteur.

L'ouverture est située vers le bas et le nid peut être confondu avec un nid de guêpes.

Frelon européen

Très souvent, la colonie déménage, par manque de place ou pour se mettre en sécurité. La plupart du temps le nid est construit en haut d'un grand arbre, plus rarement dans un bâtiment ouvert ou dans un buisson.

Le nid a une forme ronde en début de saison, puis devient piriforme. L'ouverture de petite taille est située sur le côté du nid.

Il peut atteindre un diamètre de 80 cm en fin de saison.

Le nid du frelon européen est très souvent construit dans un arbre creux, une cheminée, une cavité, des combles d'habitation fermées.

Lorsqu'il est construit dans un espace dégagé, il se différencie de celui du frelon asiatique par une ouverture large située au bas du nid.

Guêpe des buissons

Toujours construit dans un buisson à faible hauteur, le nid peut atteindre une taille de 25 cm en fin de saison.

De couleur grise, son ouverture de petite taille est située à la base du nid et légèrement excentrée



RAVAGEUR

Infos municipales TRAVAUX EN COURS



Amélioration passage piétons entre Sailles et Gerland ; l'enrobé a été réalisé



Chemin des Meures, en mars. Réparation, renforcement suite aux éboulements consécutifs à ELEANOR. Réfection des fossés et renvois d'eau. Important : dessert des propriétés boisées mais aussi le captage principal de Morêtél de Mailles.



Combe-Michel : réfection de la route suite aux inondations



Route du Vernay (ancienne route de Mailles) : enrochement grâce à l'aimable autorisation de la famille Brunet-Manquat qui cède à la collectivité l'emprise nécessaire. Pose d'une grille de pluvial dans le virage. L'enrobé qui a été fait depuis a permis de rectifier le profil de la chaussée



RD525 :
- Elargissement pour création bande cyclable dans le sens de la montée
- Réfection du tapis
- Maître d'ouvrage : CD38

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE. DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

A l'unanimité le conseil municipal après délibération a approuvé le principe du recours à la forme administrative pour passer les actes de cession où la commune est partie à l'acte.

Les frais inhérents à la publication des actes au SPF (Service de Publicité Foncière – ex hypothèques), à charge de l'acquéreur, seront réglés par la commune lors de la transmission de l'acte au SPF à titre définitif (si la commune est l'acquéreur) ou à titre d'avance. Dans ce dernier cas, la commune émettra un titre de recette pour se faire rembourser par l'acquéreur. Le recours à la forme administrative est en effet réservé aux actes simples dont la valeur est faible (régularisations foncières). Il est proposé que les actes emportant cession d'un bien communal au profit d'un tiers acquéreur puissent faire l'objet d'une tarification forfaitaire de 200 euros pour dédommager la commune des frais de rédaction. C'est au Conseil Municipal à qui reviendra en tout état de cause, la décision de déterminer pour chaque acte, les conditions de la transaction. Parmi ces conditions, figurent bien évidemment le prix, les modalités de financement, les sujétions éventuellement imposées au cocontractant et pour finir, la forme de l'acte – administratif ou notarié – et la désignation de la personne chargée de son exécution.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT, DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DU SALIN

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable de principe sur le projet de développement, de construction et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le ruisseau du Salin ; au profit exclusif de GEG ENEr (en son nom ou au nom de toute société à constituer) et pour une durée de cinq années.

Lors des réunions des 4 avril 2017, 17 mai 2017 et 09 octobre 2017, la société GEG ENEr a présenté un projet de centrale hydroélectrique et son bénéfice économique pour la collectivité, ainsi que son engagement à développer le projet en concertation régulière avec les élus et les habitants de la commune de Crêts-en-Belledonne. Ce projet consiste dans le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique et ses équipements accessoires d'une puissance indicative de 850 kW, sur le ruisseau du Salin, situé sur la Commune de Crêts-en-Belledonne.

QUESTIONS DIVERSES

Evènements torrentiels sur la commune : deux entreprises sont intervenues pour assurer les remises en état. Les employés municipaux sont intervenus également. Monsieur le Maire tient à remercier tous les intervenants.

Réservoir de Rapin : une étude est en cours pour stabiliser le terrain de la zone. Le réservoir est posé sur le rocher, la parcelle de terrain située en dessous glisse. Des problèmes d'eau sont apparus en début d'année en raison du terrain qui bouge et qui a occasionné des fuites. La circulation est interdite autour du réservoir.

Dépôts sauvages de poubelles : depuis quelques temps de nombreux dépôts sauvages sont observés à différents endroits de la commune, ainsi que dans les ruisseaux, ce qui favorisent les embâcles (carcasses de voitures, pneus ...). L'entretien du ruisseau sur une propriété privée appartient au propriétaire jusqu'au milieu du lit du ruisseau. Plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires en recommandé pour arrêter les dépôts de gravats. Le nettoyage des propriétés privées est également de la responsabilité du propriétaire jusqu'au droit de la propriété communale. Un article va paraître sur le sujet dans le prochain journal communal.

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2018

LIQUIDATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE ST PIERRE D'ALLEVARD

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité a fixé la période de liquidation de la régie municipale à compter du 1^{er} mars jusqu'au 31 mai 2018.

A fixé la date de dissolution de la régie municipale au 31 mai 2018.

Les négociations menées entre la Commune et GEG ont permis d'identifier les conditions dans lesquelles GEG se substituera à la régie de la commune historique de Saint Pierre d'Allevard dans son activité, et en particulier les opérations conduisant à ce que les activités respectives des deux entreprises locales de distribution concernées soient fusionnées dans une structure unique, en application de l'article L. 111-55 du Code de l'Energie.

La mise en place de période de liquidation nécessite la nomination d'un liquidateur qui sera chargé de procéder à cette liquidation. Monsieur GUILLON Noël a été nommé liquidateur à l'unanimité.

La liquidation permettra de :

- Recouvrer les créances et payer les dettes restantes et de réaliser toutes les opérations comptables nécessaires,
- Résilier les contrats,
- Informer les administrations fiscales et sociales de la fin d'activité

RÈGLEMENT DE LA FOIRE "LA PIVOINE"

A l'unanimité le conseil municipal a adopté le règlement de la foire à la Pivoine proposé par la commission animation.

Chaque année, la commune de Crêts en Belledonne organise la foire à la pivoine le dernier samedi de mars. Cette foire est fréquentée par un grand nombre de marchands ambulants. L'installation des commerçants s'organise dans les rues de la commune et est donc soumise à des contraintes. Pour éviter des problèmes de sécurité et pour respecter l'ordre public, il s'est avéré nécessaire d'instituer un règlement.

QUESTIONS DIVERSES

Poubelles Il n'y a plus de poubelles au cimetière. SIBUET ne collectant plus les poubelles non triées, les agents devaient se substituer au ramassage non effectué.

Dépôts sauvages de poubelles La commune est plus vigilante désormais sur les dépôts sauvages d'ordures : on peut enquêter et porter plainte.

La question se pose de remettre en place une journée citoyenne de ramassage des déchets.

Fibre optique Concernant le déploiement de la fibre optique, c'est l'entreprise CIRCET qui prend la relève de l'entreprise TUDOR. A l'été, les travaux seront finis et c'est Isère fibre qui finalisera le travail.

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Ce conseil a été pour l'essentiel consacré au budget. Vous avez dans ce numéro de l'écho des Crêts des explications du budget.

A noter qu'une délibération, suite à la communautarisation de l'eau et l'assainissement, a été consacrée à la fermeture des budgets de l'eau et de l'assainissement avec le transfert des résultats à la communauté de commune :

Fonctionnement

Eau : 255 116.36 € / Assainissement : 227 473.27 €

Investissement :

Eau : 69 047.64 € / Assainissement : 47 139.64 €

IMPÔTS LOCAUX 2018

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux.

PARTENARIAT RADIO GRÉSIVAUDAN CONVENTION POUR SITE INTERNET COLLABORATIF GRÉSIVAUDAN ACTU

Le conseil municipal après délibération a approuvé la convention actant d'un partenariat entre la commune et radio Grésivaudan.

L'objectif porté par radio Grésivaudan est de mettre en réseau les acteurs locaux du Grésivaudan autour de l'information, du dialogue, du renforcement social, de la solidarité, des services.

Radio Grésivaudan met à disposition un outil décliné sous deux formes :

- Le site internet Grésivaudan-actu
 - L'émission quotidienne de radio « La télé au Placard, le magazine de Grésivaudan-actu »
- Cet outil, plate-forme multimédia est mis à disposition de tous les citoyens du Grésivaudan qui souhaitent diffuser, partager et apporter des informations.

Dans ce cadre, radio Grésivaudan s'engage, à titre gratuit, à :

- mettre à disposition les codes d'accès afin de pouvoir alimenter le site,
- fournir une documentation d'utilisation de type « mode d'emploi »,
- assurer la formation de démarrage,
- assurer le soutien technique et le suivi.

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE CLÔTURE

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à déposer une déclaration préalable de clôture.

Le terrain de football synthétique en projet aura une emprise plus importante que le stade actuel. Il est en conséquence nécessaire de déposer la clôture existante et de la remplacer.

INONDATIONS DU 4 JANVIER 2018, DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DES FONDS BARNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de solliciter le Fonds Barnier pour l'acquisition amiable de la propriété de Madame BALLU Gisèle, cadastrée AC 462 en vue de sa démolition

- de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération à l'Etat

Suite aux graves conséquences des inondations du 4 janvier 2018, une demande de reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle a été immédiatement sollicitée par la commune.

L'état de catastrophe naturelle, reconnu par arrêté ministériel du 21 février 2018 publié au Journal officiel du 24 mars 2018 permet aux propriétaires d'être indemnisés de façon automatique sur la base de la garantie « catastrophe naturelle » des dommages directement liés aux phénomènes reconnus par l'état de catastrophe naturelle.

Il permet également de solliciter l'Etat pour recourir au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier » instauré par la loi du 2 février 1995 permettant de financer les mesures destinées à libérer les zones en danger via l'acquisition des immeubles et leur démolition et de financer des actions de prévention et de protection des biens exposés.

La maison de Madame BALLU, située en zone d'alerte fort de risque torrentiel et de glissement du Plan de Prévention de Risques Naturels est implantée à proximité du ruisseau du Taillou dont les caractéristiques (fort dénivelé : pente de 40 % en moyenne) rendent difficile, voire impossible le curage du lit sur la totalité de son parcours et notamment en tête de bassin. Le risque d'une nouvelle crue avec apports de matériaux et coulée de boue ne peut donc être écarté.

Les fonds Barnier seront donc sollicités afin de supprimer définitivement le risque de dommage via l'acquisition et la démolition de la maison et de ses dépendances.

DÉCLASSEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE DE MONTGOUTOUX ET RECLASSEMENT DANS LA VOIERIE COMMUNALE

A l'unanimité le conseil municipal approuve le principe du déclassement de la RD 208 A en vue de son reclassement en voie communale.

Le conseil départemental, en contrepartie d'une réfection lourde de la route départementale RD 281B menant au domaine du Barioz, a demandé à la commune de reprendre la route desservant Montgoutoux (RD 280 A), dans le domaine public communal.

Le conseil départemental demande à la commune de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité du déclassement de la route départementale et de son reclassement en voie communale, considérant que :

- Les résultats des diagnostics, rendus en juillet 2016

pour l'amiante et en février 2018 pour les ouvrages d'art, concluent en l'absence d'amiante et au bon état des ouvrages.

- Les travaux demandés par la commune ont été terminés en décembre 2014

Aucuns travaux de structure ne sont à prévoir à court et moyen termes ; seule la réalisation d'une cunette pour canaliser les eaux pluviales au droit du hameau du Carignon est à inscrire au budget.

TARIFS GARDERIES PÉRISCOLAIRES, CANTINE ET ALSH

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'augmentation de 3% de l'ensemble des tarifs. (Vous trouverez les nouveaux tarifs en mairie.

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE GARDIENNAJE DU REFUGE DU CRÊT DU POULET POUR LA SAISON ESTIVALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Mme Lauriane LABBE le gardiennage du refuge du crêt du poulet pendant la saison estivale, pendant 3 ans, à compter de la saison 2018.

Le gardiennage du refuge du Crêt du Poulet pendant la saison estivale répond à une mission de service public pendant la période d'hiver.

La commune a souhaité confier cette mission de service public à un tiers. A l'issue du déroulement de la procédure, la candidature de Mme Lauriane LABBE a été jugée la meilleure en fonction des critères annoncés.

CLASSEMENT DE LA VOIERIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prononcer le classement de l'accès cadastré B 1438 dans la voirie communale et nommer cette voie « impasse des Mules ».

La commune historique de Morétel de Mailles a acheté par acte du 5 janvier 2011 un chemin d'accès cadastré B 1438 desservant les propriétés riveraines. Le chemin a été bétonné dans sa section la plus raide et les réseaux (assainissement, eau potable, électricité et téléphone) y ont été enterrés.

Ce chemin est ouvert à la circulation publique puisqu'il assure la desserte des propriétés privées qui le bordent. Il est proposé de nommer la voie « impasse des Mules ».

PROJET DE TRAITEMENT DES SÉDIMENTS DU LAC DU FLUMET

Le conseil municipal après étude du dossier émet un avis favorable à l'unanimité pour le projet du traitement des sédiments du lac du Flumet.

EDF souhaite mettre en place une gestion durable des sédiments au niveau de la retenue d'eau du bassin du Flumet. Le volume à curer est de l'ordre de 6 000 m3 dans des zones réparties sur moins de 300 m de long. Le bassin du Flumet est un réservoir d'eau de la centrale hydroélectrique du Cheylas.

La société souhaite tester et valider le principe de passage de sédiments fins de la retenue d'eau par un groupe de la centrale hydroélectrique du Cheylas. L'objectif est de les diluer avant de les restituer dans l'Isère par l'intermédiaire du bassin du Cheylas. Ce dispositif remplacera le transport des sédiments par camions ou la construction d'une conduite dédiée.

JURÉS D'ASSISE

Il est procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2019

Conformément à la loi du 28 juillet 1978, sont tirés au sort les jurés qui feront partie de la cour d'assises. Le tirage a lieu publiquement. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales des communes de Crêts en Belledonne, la Chapelle du Bard, la Ferrière et le Moutaret. Le nombre de jurés à tirer au sort est de 9. Un tirage préliminaire doit désigner la commune sur laquelle portera le premier tirage au sort. Cette opération devra être renouvelée autant de fois qu'il y a de jurés à désigner

Ainsi le sort pourra déterminer tous les jurés sur une seule commune ou inversement les répartir sur plusieurs communes.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- Etre de nationalité française,
- Avoir au moins 23 ans (sont exclues les personnes qui n'auront pas atteint 23 ans au cours de l'année 2019),
- Savoir lire et écrire en français,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées. Il s'agit notamment :

- Des personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit,
- Des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions,
- Des personnes sous tutelle ou curatelle.

Il s'agit également :

- Des membres du gouvernement,
- Des députés et des sénateurs,
- Des magistrats,
- Des fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie.

Travaux autorisés

N° DE DOSSIER	NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	OBJET DE LA DEMANDE	Date
DP 038439 17 1 0092	BUISSON Johann	13 La Claie	Baie vitrée + changement des menuiseries + volets roulants	15/01/18
DP 038439 17 1 0093	BUISSON Johann	13 La Claie	Création appentis	15/01/18
DP 038439 18 1 0001	DIDELLE Marie Claire	Le Voley	Changement des tuiles à l'identique	15/02/18
DP 038439 18 1 0002	LAMOLY Medhi	36 impasse du Chaboud	Mur en limite de propriété	13/02/18
DP 038439 18 1 0004	JOABER Radhouane	496 rue de la Ronzière - 38830	Clôture + enseignes	26/02/18
DP 038439 18 1 0007	NOUVEAU Luc	Montgoutoux	changement fenêtres + isolation extérieure	15/02/18
DP 038439 18 1 0008	BERTONI Damien	Mailles - 38570	Renovation toiture grange	01/03/18
DP 038439 18 1 0009	PINTO Manuel	515 Rue de la Ronzière	Mur en limite de propriété	05/03/18
DP 038439 18 1 0010	MANTEZ Alexandre	Le Feyjoux	Surélévation + création fenêtre	12/03/18
DP 038439 18 1 0011	COTTE Hubert	Le Feyjoux	Remplacement tuiles par bac acier	07/03/18
DP 038439 18 1 0012	THELENE Jean	les Maladières	Réfection toiture + ravalement façade	07/03/18
DP 038439 18 1 0013	NOUVEL Jean-Michel	550, avenue d'Uriage	Surélévation	07/03/18
DP 038439 18 1 0014	BOURGEAT Yohan	550, avenue d'Uriage	Création d'une ouverture	07/03/18
DP 038439 18 1 0015	World Energy	4 Hameau du Stade	Panneaux photovoltaïques	07/03/18
DP 038439 18 1 0016	GUYONNET Yoann	Le Bérout - 38830	Avancée de toit	07/03/18
DP 038439 18 1 0017	RIZZON Marie Pierre	570 Avenue d'Uriage - 38830	Changement fenêtres + volets	04/04/18
DP 038439 18 1 0018	MARMET Jean-François	Montgoutoux	Extension	11/04/18
DP 038439 18 1 0019	CAPELLARO Fabrice	122 rue des Girardes	Piscine	11/04/18
DP 038439 18 1 0020	SPADARO Franck	12 cité de Verdun - 38860	Réfection façade	03/04/18
DP 038439 18 1 0022	KOTOY Patrick	43 rés Clémenceau - 38830	Changement portail	04/04/18
DP 038439 18 1 0023	JUBARD Vincent	525 Ave d'Uriage - 38830	Suppression cheminée	10/04/18
DP 038439 18 1 0024	GULLON Quentin	Le Vernay - 38570	Pose velux + porte garage	09/04/18
DP 038439 18 1 0025	VARO Vincent	32, chemin de Freydure, 38570	Piscine	17/04/18
DP 038439 18 1 0026	SEDA Salvador	48, rés Clémenceau - 38830	Changement porte du garage	13/04/18
DP 038439 18 1 0027	SEI Jean-Pierre	75, rue des Ecoles - 38830	Changement des Tuiles	09/04/18
PC 038439 17 10017	CATTARINA-DURET Kevin	Chemin du Fort - 38570 Morétel de Mailles	Maison individuelle	3/22/2018
PC 038439 17 10027	CHANTEPIE	286 grand rue-38830 Crêts en Belledonne	Maison individuelle	2/15/2018
PC 038439 17 10030	SERGES Frédéric	Chemin du Lève - Sailles - 38830	Construction maison individuelle	1/26/2018
PC 038439 17 10032	PERRIN Jérémy	8 Balcon du Lac - 38830	Construction maison individuelle	4/4/2018
PC 038439 18 10004	ERBETTA	2 impasse de la Rethaudière - 38830	Maison individuelle	4/11/2018
PD 38439 18 10001	SCI J2D	286 Gd Rue - 38830	Démolition anciens garages	2/7/2018

EMPLOI

PÔLE EMPLOI

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 - Le vendredi de 8h30 à 12h30.
440 avenue de la Gare - Pontcharra. **Tél. 3949**

MISSION LOCALE

Une équipe au service des jeunes 16/25 ans.
147, Rue du Pré de l'Herme - Crolles - Tél. **04 76 08 08 70**
Rue de la Ganterie - Pontcharra - **Tél. 04 76 97 81 85**

FAMILLE

L.A.E.P. (Lieu Accueil Enfants Parents) Le Tacot accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles.
laep.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

CONSULTATION MÉDICALE DES ENFANTS (0 à 6 ans)

Le 1^{er} mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au **04 76 97 32 52**.

R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Allevard) **Permanences :**
Nathalie BORRAS - RAM du Pays d'Allevard C C Le Grésivaudan
- **06 33 63 74 76**

Ou sur rendez-vous : ram.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

MULTI ACCUEIL "LES PETITS PIERROTS"

Pôle enfance, Rue des Ecoles - **Tél. 04 76 33 05 89**

MIKADO

Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans - **Tél. 06 88 41 11 43**

GROUPE MEDICAL

Caroline Clement, Cécile Grangeon, Chloé Greze,
Bérangère Orfeuvre.
65 rue du Lac - **Tél. 04 76 97 77 40**

CABINET DENTAIRE

Ramona Popa Ruxandra, Liana Lapusan
46 rue du Lac - **Tél. 04 76 97 54 52**

PHARMACIE DU PAYS D'ALLEVARD

85 rue du Lac - **Tél. 04 76 97 50 53**

OPTICIEN

Optique du Lac - 74 rue du Lac - **Tél. 04 76 40 52 72**

CABINET DE KINESITHERAPIE Masseurs-kinésithérapeutes

- Sylvie Marchand Renaudie, François Ladrage, Clément Gouyon,
Perrine Balme Guegand - **Tél. 04 76 78 63 79** rue Jules Ferry
- Sébastien Pelloux - **Tél. 04 76 97 20 86** 50 place de la Mairie

OSTEOPATHE - KINESIOLOGIE

Christophe GIRAUDI - **Tél. 06 14 09 45 02** - 68 rue du Lac

CABINET DE PSYCHOLOGIE

Ludovic Gadeau - **Tél. 04 76 45 81 44** - 204 Grand Rue

CABINET DE SAGES-FEMMES

Delphine Coulon, Anne Ringot - 180 Grand Rue
Tél. 04 76 97 24 41

CABINET DES INFIRMIERS

- Permanences sans rendez-vous - 66 rue du Lac - du lundi au vendredi de 8h à 9h et le samedi de 8h30 à 9h.
- Permanences téléphoniques de 11h à 12h et répondeur de 8h à 19h **Tél. 04 76 45 02 19**
- Soins urgents le jour même : **06 74 86 43 51**
- Possibilité de rendez-vous
- Soins à domicile 24h/24 et 7j/7j.

AGATHE

Centre de planification et d'Éducation Familiale,
33 av. de la Gare, Pontcharra au **04 76 97 81 00**

S.A.S.E.P. (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité) Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (âgés de 3 à 12 ans).

Rue de la Marguiron - **Tél. 04 76 40 66 18**

SÉCURITÉ SOCIALE Accueil :

- Allevard, en mairie, jeudi 9h/11h30
 - Pontcharra, maison de l'emploi, jeudi 14h/16h (semaine paire)
 - Goncelin, en mairie, mardi 13h45/14h45 (semaine impaire)
- Tél. 3646 du lundi au vendredi de 8h à 17h - ameli.fr 24h/24h
Courrier : 2 rue des alliés - 38045 GRENOBLE CEDEX 9

ASSISTANTES SOCIALES

Mairie de Saint-Pierre-d'Allevard.
Prendre rendez-vous au **04 76 97 32 52**.

C.A.F.

Permanence le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au Centre Médico-Social René Cassin - Pontcharra.

TRÉSOR PUBLIC

10, avenue Louaraz - Allevard - **Tél. 04 76 97 51 14**
Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h15/12h.

RETRAITE

RETRAITE CARSAT

Permanence tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois en mairie d'Allevard, uniquement sur rendez-vous. Pour toute info, consulter le site internet www.carsat-ra.fr ou contacter le **3960**.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES ARCO ET IRCANTEC

Renseignements téléphoniques au **0820 200 014**

ENVIRONNEMENT

DÉCHETTERIE - Lundi et samedi toute la journée de 8h à 12h et de 14h à 18h l'hiver, jusqu'à 19h l'été.

Mercredi et vendredi de 14h à 18h l'hiver, jusqu'à 19h l'été.

RAMASSAGE DES "ENCOMBRANTS"

Service réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule. S'inscrire en mairie.
Prochaines dates : 30 juillet 2018 et 29 octobre 2018.

DROITS ET DÉMARCHES

PERMANENCES JURIDIQUES

Le 3^e mardi du mois de 17h30 à 19h, en mairie d'Allevard.
Prendre rendez-vous au **04 76 97 50 24**

PERMANENCES CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h, en mairie d'Allevard, sur rendez-vous pris au **04 76 97 50 24**

LOGEMENT

OPAC

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardi du mois de 9h à 10h au local de l'OPAC,
6 résidence Yvonne Coquand

SDH Le dernier mercredi du mois de 11h à 11h30 en mairie.

ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en mairie.

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE (GEG)

24, avenue de Savoie à Allevard - **Tél. 04 76 97 53 54**

EAU - **Tél. 04 76 99 70 00** - servicedeseaux@le-gresivaudan.fr
permanence mairie SPA, mardi 9h à 12h.

CULTURE

MÉDIATHÈQUE 04 76 45 18 50

- Le mardi de 16h à 18h / • Le mercredi de 14h30 à 18h
- Le vendredi de 16h à 18h30 / • Samedi de 10h à 11h30.

MAIRIE

MAIRIE Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, fermée le jeudi après-midi. **Tél. 04 76 45 11 10** / Fax 04 76 45 07 20
mail cresenbelledonne@mairieceb.fr
Site www.cresenbelledonne.fr
Le Maire reçoit sur rendez-vous.

MAIRIE ANNEXE DE MORÊTEL DE MAILLES le lundi de 17h à 19h, jeudi de 17h à 18h, vendredi de 10h30 à 11h30. **Tél. 04 76 71 76 93**

AGENCE POSTALE COMMUNALE Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h. **Tél. 04 76 45 11 10**

PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE CATHERINE KAMOWSKI
Député de l'Isère - 1 rue Conrad Killian - 38950 St-Martin-le-Vinoux
Tél. 04 76 94 28 25 - Mail : circo3805@gmail.com